



PROCES VERVAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 11 décembre 2024 à 18h00 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en mairie de Raray, sous la présidence de Monsieur de La Bédoyère Jean-Marc, Maire.

Présents :

M. Jean-Marc de La Bédoyère, Maire
Mme Martine Belguerras, 1ère Adjointe
Mme Virginie Franchet, 2ème Adjointe

Mme Claude Bonte, M. Patrick Gheraert, M. Daniel Guillaume, M. Emmanuel de La Bédoyère, M. Nicolas de La Fourrière, M. Bruno Lagache, M. Jean-Raynald Trotin Conseillers

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Martine Belguerras a été désignée secrétaire de séance.

Compte rendu précédent.

Adopté à l'unanimité

Délibérations

1) Rémunération de l'agent recenseur

En 2019, il y a 5 ans, le recensement était rémunéré près de 300.00 euros brut (292.00) à Raray

Cette année, le travail nécessaire à cette opération est significativement modifié et augmenté par la gestion supplémentaire des formulaires internet entre autres, sachant que la rémunération légale est prévue à la baisse.

Ce travail, effectué entre le 16/1 et le 17/2/2025, soit un mois, demande un certain engagement, du courage et beaucoup de bonne volonté, et ce, dans des conditions de froid et de pluie assez désagréables entre Raray et la Borde.

Aussi le Conseil Municipal décide d'une rémunération de 400.00 brut

Voté à l'unanimité

2) Prix de la concession dans le columbarium pour les habitants de Raray

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal souhaite adopter un tarif privilégié aux habitants de Raray, soit 300.00 euros au lieu de 600,00 euros pour une durée de 30 ans.

Voté à la majorité (- 1 abstention – la personne étant concernée)

3) Travaux sécuritaires rue du Manoir

Avec M.Evrard représentant le Département et M. Patrick Ghéraert conseiller municipal , un rendez-vous a été organisé sur la commune de Raray afin de faire une mise au point des aménagements à envisager pour la sécurisation des entrées et sorties du 12 rue du Manoir.

Prenant connaissance sur site et de l'importance de notre projet de sécurisation, M Evrard nous a assuré de son soutien dans les démarches nécessaires à l'appui de notre dossier.

Cependant, le plateau surélevé n'entre pas dans les préconisations en la matière.

Celui-ci est de plus en plus contesté dans les communes. Il suggère de procéder progressivement :

- ✓ Elargissement de la chaussée sur l'aménagement du « tourne à gauche » qui serait justifié
- ✓ Pose d'un panneau « attention sortie de véhicules » avec flash lumineux (ref : panneau A14)
- ✓ Mettre, si possible, des plantations sur le côté paire afin de casser le visuel
- ✓ Enlever le panneau « stop » sortie de Raray vers Rully

Une convention Département/Commune sera à prévoir pour l'élargissement de la chaussée.

Pour la mise en place de la « zone 30 » de la rue Jean Cocteau et rue du Manoir, M. Evrard donnera un avis favorable.

Financement à 50% accepté par le fonds de concours CCSSO

Il est envisagé de revoir ultérieurement la possibilité de revenir sur la pose du plateau surélevé et de demander des subventions complémentaires au Département et à la DETR pour les 30% non subventionnés.

Financement à 50% accepté par le fonds de concours CCSSO

Voté à l'unanimité

Le propriétaire du 12 rue du Manoir préconise la pose d'un miroir

4) Dépose et pose de pavés, reprise des fils d'eau dans plusieurs rues du village

2^{ème} phase des travaux 2025, montant HT 30 202.00 euros, demande de subventions au Département et à la DETR

Voté à l'unanimité

Divers

Subventions

Retour sur les subventions accordées cette année par

- ✓ Le Conseil Départemental
- ✓ La DETR
- ✓ Le PNR
- ✓ Fonds de concours CCSO

Lotissement – rue des jardins potagers

Plaques de la rue et numéros (2-5-12-14) commandés

N° 5 – reprise des travaux

N° 12 – rendez-vous est pris avec les propriétaires et la commune pour le respect du PLU quant au mur d'enceinte et terrasse.

Portillon (non prévu initialement)

Défibrillateur

Suite au constat par l'équipe à distance Lifeaz d'un dysfonctionnement, l'appareil a été changé.

La Borde –inondations et dévers dans la mare d'un propriétaire privé

Curage des noues et nettoyage des caniveaux

La Sté Jardin Décor a établi un devis « one shot » pour :

- ✓ Le curage à la mini pelle et poids lourd sur 152 ml d'un côté et 27 ml de l'autre afin de remettre en état le fossé comblé par le temps, empêchant l'évacuation des eaux pluviales
- ✓ L'entretien de 7 avaloirs et d'une grille (non prévue au contrat annuel)
- ✓ Le curage des caniveaux droit et gauche à la mini pelle et souffleur

Cette intervention se fera sur proposition de Jardin Décor lorsqu'il jugera cela nécessaire et en accord avec la commune.

Le Département intervient à l'entrée et à la sortie du village, pour ce qui le concerne, pour dégagement des noues.

Le propriétaire privé propose de faire curer sa mare bien remplie des eaux polluées et boues provenant de la voie RD554, sous condition que le Département participe aux frais.

(Attention cette partie de voie est dans la commune)

Remise en état des concessions du cimetière

Le cimetière est composé, en partie, de dalles en état d'abandon, dont certaines reconnues « patrimoine » Certaines sont tombées, cassées etc. et nécessitent une remise en état sérieuse.

Ce qui entrerait dans le programme « Restauration du patrimoine » du PNR.

« L'entretien, la réhabilitation et la mise en valeur sont essentiels à la préservation de nos patrimoines communaux, véritables traces de notre mémoire collective. Attachés à ce petit patrimoine, les élus et les habitants peuvent solliciter le Parc naturel régional Oise – Pays de France pour une aide technique et financière dans le cadre d'un projet de restauration »

Texte PNR

Rendez-vous est pris en janvier avec l'Architecte du PNR, et une entreprise conseillée par celui-ci, afin de procéder à une étude et chiffrage des travaux nécessaires à la reprise du patrimoine (et non en entretien)

Panneaux de signalisation dans Raray

Différents panneaux défectueux ont été changés (priorités, flèches, 30 km/h, Raray, etc.) d'autres seront redressés. Evacuations de panneaux et poteaux divers – intervention de la Sté Eurosign – Commande du panneau de rue « rue de la Solette » manquant.

Départ de locataires

Départ des locataires au 1 bis rue du Manoir (à l'étage).

Ceux-ci ne quittent pas Raray puisqu'ils s'installeront dans une autre rue du village.

Gestion des déchets sauvages

Une « enveloppe de 100 000.00 euros a été débloquée par la CCSSO pour la gestion des déchets sauvages.

Comment procéder :

Contact avec la CCSSO, RV avec le prestataire qui établit un devis à valider, une facture à payer par la commune qui sera remboursée par les fonds de la CCSSO.

Il est à noter que pour de petits dépôts, la commune peut faire le nécessaire selon différents moyens en sa possession, plus appropriés que la solution ci-avant.

(Souvent, les agriculteurs s'en chargent lorsque les déchets sont sur leur passage)

Modification n° 3 du PLU

En cours avec le cabinet Arval

CCSSO

Tourisme : les travaux

Les travaux de l'Office de Tourisme à Senlis sont en cours et devraient être terminés fin mars 2025

Communication : le journal de la CCSSO, le calendrier des déchets 2025 et autres documents seront distribués avant Noël 2024.

Ecole de Rully

Recherche des fonds supplémentaires afin de financer un voyage scolaire

(Pour information, le voyage coûte 500 euros par enfant)

Dates à retenir

Prochain conseil municipal	Samedi 29 mars 2025 (suivi d'un déjeuner avec les élus)	9h00
Fête du village	Samedi 28 juin 2025	18h30

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h15



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 11 décembre 2024 à 18 heures

Liste des délibérations

1. Rémunération de l'agent recenseur
Adopté à l'unanimité
2. Prix de la concession dans le columbarium
Adopté à la majorité – une abstention personne concernée
3. Travaux sécuritaires rue du Manoir
Adopté à l'unanimité
4. Pose et dépose de pavés, reprise des fils de l'eau dans plusieurs rues du village
Adopté à l'unanimité